

NON à l'interdiction de la publicité en ville !

Voulez-vous soutenir le diktat de la pensée unique ?

Voulez-vous soustraire près de 10 millions de francs aux finances publiques ?

Voulez-vous privilégier les GAFAM¹ plutôt que le tissu économique local ?

Voulez-vous des affiches habillées de graffitis, de jurons, d'obscénités ?

Voulez-vous porter atteinte à la liberté de commerce et de concurrence ?

Si comme nous, vous ne voulez pas d'une vision dogmatique de la société et que vous favorisez la liberté d'expression des entreprises, signez et faites signer le référendum !

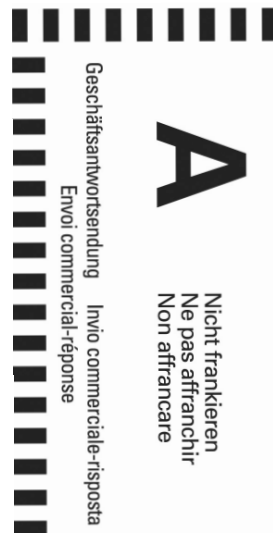


 Je signe

zeropub-non.ch



¹ Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft



Le Centre - Ville de Genève (PDC)
Référendum Zéro Pub
Rue Alcide-Jetzer 9
1205 Genève

Le Centre

MCG
MOUVEMENT CITOYENS GENEVOIS

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Genève

QUALITÉ SUISSE
UDC

vert'libéraux

REFERENDUM COMMUNAL

Contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 8 mars 2022, adoptant le règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!»

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de la Ville de Genève, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 8 mars 2022, adoptant le règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!» soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la ou le signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de la Ville de Genève et les étrangères et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et ayant leur domicile légal en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, **avant le vendredi 22 avril 2022** à : Le Centre - Ville de Genève (PDC) / Référendum zéro pub, Rue Alcide-Jetzer 9, 1205 Genève

Comité référendaire : Carmelo Laganà (président), Michèle Rouillet (vice-présidente), Christo Ivanov (secrétaire), Alain Miserez (trésorier), Daniel Sormanni (membre), Jenoe Shulepov (membre)